

gouvernement colonial ou aux frais des volontaires eux-mêmes. A partir de la date de l'embarquement le gouvernement impérial pourvoira à la solde fixée au taux de la solde payée à l'armée impériale, ainsi qu'à l'approvisionnement et aux munitions, et il paiera aussi les frais du transport au retour des troupes dans leurs foyers. Le gouvernement impérial se charge aussi des pensions à accorder aux hommes rendus invalides par les blessures reçues pendant le service militaire, ainsi que d'autres gratifications à faire dans d'autres cas, et ces pensions et gratifications seront basées sur celles faites à l'armée impériale. Les troupes devront être embarquées pas plus tard que le 31 octobre, et être transportées directement à Cape Town où elles attendront des instructions sur leur destination finale. Fournissez, par conséquent, ces informations à tous ceux qui ont offert de recruter des volontaires.

Cette dépêche établit aussi clairement que possible que le gouvernement du Canada n'a jamais fait au gouvernement impérial l'offre de l'aider dans la présente guerre, avant la réception du message que je viens de lire, puisque le secrétaire des colonies demande dans ce message au Gouverneur général d'exprimer sa haute appréciation de l'esprit patriotique qui s'est si remarquablement manifesté par des offres de servir comme volontaires dans la guerre du Sud-africain, et de fournir les informations détaillées dans le message concernant l'organisation des forces offertes en unités appropriées aux besoins du service militaire. Ce message fut reçu le 3 octobre par le Gouverneur général. Le premier ministre, le 4 du même mois, exprima l'opinion que notre loi concernant la milice n'autorisait aucunement le gouvernement à faire une levée de troupes pour le service militaire en dehors du pays; mais en s'apercevant du sentiment d'indignation qui se manifestait d'un bout à l'autre du Canada, indignation causée par l'inaction du gouvernement actuel, ou causée par le fait qu'il ne suivait pas l'exemple que lui donnaient les autres colonies de l'empire, le gouvernement résolut de sortir de son inactivité, et, comme sir Wilfrid Laurier l'a déclaré dans le discours qu'il a prononcé l'autre jour, à Sherbrooke—je ne cite pas, toutefois, ses propres paroles—l'opinion publique, d'après les manifestations qui se produisaient partout, engageait le gouvernement à céder et à permettre l'enrôlement de 1,000 hommes pour aider à la défense de leur propre pays, puisque le Canada est une partie intégrante de l'empire britannique; puisqu'un coup dirigé contre la Couronne ou les institutions anglaises est un coup porté au Canada tout autant que s'il

était porté à l'Angleterre, l'Irlande ou l'Ecosse. J'ai été heureux d'entendre exprimer entièrement les mêmes vues que celles que j'exprime présentement par l'honorable monsieur qui a proposé l'adoption de l'adresse que nous discutons maintenant. Il a prouvé par ses déclarations qu'il ne comprend pas autrement que moi le devoir qui nous incombe lorsqu'il s'agit de la défense de l'empire, et qu'il pouvait parler au nom de ses compatriotes de même nationalité que lui, parce qu'il les connaissait mieux que ses autres compatriotes. Je crois aussi que les sentiments exprimés par M. Préfontaine, maire de Montréal, sont également ceux de ses compatriotes d'origine française de toutes les classes de la société. Il a reconnu que ceux-ci jouissaient en Canada, aujourd'hui, de plus grandes libertés religieuses et autres que s'ils fussent restés sous la domination française. Tel est l'esprit que je désire voir régner dans notre pays. On a souvent dit dans le passé que le Canada n'avait pas d'histoire. Mais l'histoire de l'empire est aussi celle du Canada, et l'homme né dans la mère patrie, soit en Angleterre, soit en Irlande, soit en Ecosse, et qui vient se fixer en Canada, ne fait que se transporter d'une partie de l'empire à une autre, et il n'abandonne pas pour cela un seul iota des droits et privilèges dont il jouissait sur sa terre natale. Je suis natif de l'Angleterre. Mon père m'a emmené avec lui en Canada; mais il n'a jamais abandonné un seul des droits dont il jouissait en Angleterre, lorsqu'il a émigré au Canada, et mon propre fils, bien que né d'une mère canadienne, en Canada, jouit de tous les droits et privilèges d'un sujet britannique, dont je jouis, moi-même, bien que je sois né, comme je l'ai dit, en Angleterre. Voilà ma manière de voir, et c'est aussi celle que devrait avoir tout canadien, qu'il soit d'origine française, anglaise, ou de toute autre extraction. J'ai regretté l'expression dont s'est servi le premier ministre dans l'un de ses discours, que l'on ne pouvait s'attendre à ce que les Canadiens-français aient les mêmes sentiments que les Canadiens d'origine anglaise. Pourquoi pas? Est-ce que l'honorable monsieur qui a proposé, aujourd'hui, l'adoption de l'adresse, n'est pas autant un sujet britannique que mon propre fils qui est d'extraction anglo-danoise? Vous pourriez aussi bien dire que, si l'An-